



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE



● *Votre Besoin (ou votre problématique).*

- Rappel de la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise, repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

● *Ariane et vous.*

Notre priorité est l'écoute de vos besoins et l'adaptation de nos programmes à votre problématique particulière.

C'est pourquoi nous avons choisi de vous proposer un programme de formation qui peut être évolutif et modifié ensemble, afin que chacun bénéficie d'une réponse individualisée et personnalisée.

● *Profil stagiaire(s) et pré requis.*

Profil : Formation destinée à tout(es) salarié(es) de l'entreprise

Pré requis : Détenir un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

● *Référence – contact.*

Référence : SST01

Contact : contact@ariane-sarl.fr

● *Prix – durée – sessions.*

Intra : 1000 € HT sur 2 jours de 4 à 10 stagiaires.

Les frais de déplacements gratuits dans le département 37, autres départements, nous contacter.

Inter : 250 € HT sur 2 jours avec repas offert.

Au minimum 12 heures auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise.

Nous contacter pour connaître les prochaines dates des sessions de formation sur le site de TOURS et ANGERS.

● *Les + d'Ariane.*

Des scénarii d'accidents adaptés à votre activité, conformes au référentiel INRS.

● *Notre référente.*

Dany BONENFANT. La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à notre organisme de formation habilité par la CARSAT pour la Formation de SST et le Maintien et Actualisation de Compétences.

● *Formation (approche ou programme).*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Ce programme, conforme au référentiel INRS (V0.07/2015), présente les compétences que doit acquérir le SST au cours de sa formation.

PROGRAMME :

- ♦ Thème 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- ♦ Thème 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée.
- ♦ Thème 3 : Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- ♦ Thème 4 : Etre capable de faire alerter ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- ♦ Thème 5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- ♦ Thème 6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- ♦ Thème 7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- ♦ Thème 8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s). Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise.

L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important : Connaître les risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin du travail.

Validation des acquis :

A l'issue d'une évaluation, un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.